



Relevé de Conclusions  
Commission de Suivi de Site – VANHEEDE (Billy-Berclau)

**Date :** 4 juin 2025

**Lieu :** S3PI-Artois

**Rédacteur :** Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

**Ordre du jour :** Bilan Environnemental 2024 de l'établissement VANHEEDE à Billy-Berclau

## Introduction

La réunion est introduite par Monsieur Jean-François RAL, secrétaire général de la sous-préfecture de Béthune, qui indique assurer la présidence en remplacement du Sous-Préfet, retenu par un impératif.

Un tour de table est réalisé afin d'identifier les participants.

L'ordre du jour porte sur la présentation du bilan environnemental 2024 de l'établissement VANHEEDE.

---

### 1. Présentation du site et de l'activité (par VANHEEDE)

#### 1.1. Données générales

- VANHEEDE Environment Group : groupe intégré, 55 ans d'activité, 200 M€ de CA, 1000 collaborateurs répartis sur 15 sites (Belgique – Luxembourg – France).
- Site de Billy-Berclau : activités de collecte, tri, traitement des déchets, production d'énergie (CSR).

## **1.2. Effectifs au 31/12/2024**

- 57 collaborateurs (+6 par rapport à 2023)
  - 13 ouvriers
  - 19 chauffeurs
  - 23 personnels administratifs / support
  - 2 alternants

## **1.3. Tonnages 2024**

- **Déchets non dangereux – entrées** : 69 205 tonnes (+0,5 % / 2023)
- **Déchets dangereux – entrées** : 2 607 tonnes (+7 % / 2023)
- **Déchets collectés** : 110 000 tonnes
- Les flux sont essentiellement issus des Hauts-de-France.

## **1.4. Consommations**

- Eau potable : forte baisse liée à la résolution de fuites, réduction des usages et à l'augmentation de l'utilisation des eaux de pluie.
- Électricité : hausse de 31 000 kWh liée :
  - aux travaux,
  - au remplacement complet de l'éclairage par LED (réactivation de zones auparavant non éclairées),
  - à des problématiques d'horloges de pilotage.

## **1.5. Régime ICPE**

- Site soumis à autorisation.
- Capacité maximale autorisée :
  - 250 000 t/an de déchets non dangereux
  - 10 000 t/an de déchets dangereux
- Activité autorisée 24h/24 – 7j/7 (actuellement : lundi–vendredi, 5h–18h).

## **1.6. Actualité administrative**

- Demande du 06/05/2025 : ajout de 25 codes déchets à la liste admissible (en cours d'instruction préfectorale).
- 

## **2. Événements marquants de l'année 2024**

### **2.1. Travaux réalisés**

- Construction d'un auvent pour les déchets alimentaires et dangereux.
- Construction de trois quais de chargement.
- Construction d'un bâtiment « déchets dangereux n°2 » (actuellement utilisé pour le surtri).
- Construction de nouveaux locaux sociaux.

### **2.2 Certification**

- Certification RED 2 obtenue le 10/01/2025 concernant la durabilité des déchets (Bois B et alimentaires).

### **2.3. Vidéosurveillance**

- Installation d'un système couvrant l'ensemble du site.
- Usage envisagé : incidents, sécurité, vols, analyse d'événements.
- Information faite aux salariés.

### **2.4. Incendie du 19/10/2024**

Un départ de feu s'est produit dans un box contenant des jouets avec piles/batteries lithium.  
Éléments clés :

- Départ vers 10h, un samedi sans activité.
- Détection par sprinkler 15 min après début du dégagement de fumée.
- Extinction immédiate à l'activation du système.
- Intervention du SDIS, feu éteint à leur arrivée.
- Aucun rejet d'eau vers l'extérieur (bâtiment sous rétention).
- Ligne de tri arrêtée du 21/10 au 18/11/2024.
- L'entreprise souligne l'importance du nettoyage de fin de poste et de l'évacuation régulière des box pleins.

### **2.5. Exercices incendie**

- Exercices réalisés les 20/06/2024 et 18/12/2024.
  - Implication du CSE et de l'ensemble des salariés.
  - Mise en scène de scénarios avec fumigènes et personnes dissimulées.
  - Invitation des pompiers de "Haisnes Vermelles" prévue pour visite du site.
-

### **3. Suivi environnemental**

#### **3.1. Eaux de ruissellement**

Les analyses montrent des dépassements sur :

- DB05
- DCO
- MES
- Azote
- Phosphore

Actions engagées (2024–2025) :

- Nettoyage quotidien du site.
- Passage hebdomadaire d'une société spécialisée (brosse + jet + aspiration).
- Gestion des résidus alimentaires :
  - stockage en intérieur,
  - rotation accélérée,
  - chargement/déchargement en bâtiments.
- Curage trimestriel du réseau eau pluviale.
- Déplacement de la ligne de tri mobile dans le nouveau bâtiment (limiter la dissémination de déchets).
- Construction d'un auvent pour les flux alimentaires.

#### **Solution de traitement**

- Installation en cours (début juin 2025) d'un système **biologique** (société TRÉVI – Roncq) visant la dénitrification, aération, décantation des boues, et retour au point de rejet.
- 

#### **3.2. Eaux souterraines**

Dépassements constatés (PZ1,PZ2 et PZ3) :

- Fer : 4000 et 2900 µg/L (limite : 200 µg/L). Concerne les PZ2 et PZ3.
- Aluminium : 480 µg/L (limite : 200 µg/L). Concerne le PZ3.
- Sulfates : 320–350 mg/L (limite : 250 mg/L). Concerne les PZ1 et PZ2.

Observations :

- PZ2 et PZ3 sont situés en zone agricole n'ayant pas encore accueilli d'activité VANHEEDE.
  - L'exploitant et la DREAL indiquent qu'une seule campagne ne suffit pas à interpréter une tendance.
  - La Cabbalr précise disposer d'un historique sur d'autres points de suivi qui ne montraient pas ces valeurs.
-

### **3.3. Bruit**

- Mesure en limite du site (10/2024) : une non-conformité détectée sur un point du côté de Draka Comteq, en raison des bruits de process du voisin.
  - Aucun bruit notable attribuable à VANHEEDE sur la période.
- 

### **3.4. Suivi DREAL**

- Inspection du **20/09/2024** :
    - Mise en demeure visant le respect des paramètres d'eaux pluviales.
    - Demande d'arrêt du rejet d'eaux pluviales dans le réseau EU (convention de 2021).
  - Inspection du **06/11/2024** suite à l'incendie du 19/10/2024.
  - Contrôles inopinés : SGS (10/07/2024 et 22/10/2024).
- 

## **4. Santé et Sécurité au travail**

### **Accidents**

- 3 accidents du travail avec arrêt (-3 vs 2023).
  - 2 chauffeurs (sites clients).
  - 1 salarié administratif.
- 2 accidents sans arrêt (vs 6 en 2023).
- 3 premiers soins (vs 7 en 2023).
- 130 jours d'arrêt (-61 jours vs 2023).

### **Actions**

- Visites sécurité mensuelles (binôme direction / CSE).
  - Découpage du site par unités de travail (DUER).
  - Renforcement de la culture sécurité et des échanges avec les salariés.
-

## **5. Projets à venir**

En raison de coûts de construction, d'incertitudes économiques et du phasage des subventions ADEME, les projets sont rééchelonnés :

- **Bâtiment MRF (chaîne tri/surtri) + intégration partielle du process combustible : T2 2027**
- **Bâtiment AF + unité CSR complète : 2029**
- **Bâtiment UP + unité de déconditionnement alimentaire : 2029**

Le groupe confirme maintenir le rythme des études et de la planification.

---

## **6. Échanges – Questions / Réponses (fidèles à la transcription)**

### **Eaux souterraines – origine des dépassements**

- **Association Clim'Actifs** : « Les dépassements observés ont-ils une cause identifiée ? Une évolution dans le temps ? »
- **VANHEEDE** : indique qu'il s'agit de points situés en zone agricole non exploitée par l'entreprise ; analyses récentes ; aucune conclusion possible à ce stade.
- **Bertrand SEURON - DREAL** : confirme que les concentrations n'avaient jamais été observées sur les points historiques ; nécessité d'attendre plusieurs campagnes.
- **Arnaud LECOURIEUX - SIZIAF** : indique que le SIZIAF réalise aussi une surveillance de la qualité de la nappe et que ces résultats n'ont jamais été détectés.

### **Déchets – ajout de codes**

- **Sous-Préfecture** : Question sur la nature des nouveaux déchets acceptés.
- **VANHEEDE** cite notamment les pneumatiques issus de garages, répond aux besoins des clients.

### **Déchets alimentaires – méthanisation**

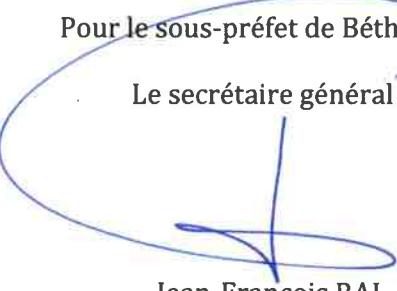
- **Sous-Préfecture** : le secrétaire général souhaite connaître les installations qui recevront les flux.
- **VANHEEDE** : méthaniseur transfrontalier appartenant au groupe ; méthaniseurs locaux (Hauts-de-France) pour certaines fractions ; nécessité de déconditionnement.

## Électricité

- Question sur la hausse.
- **VANHEEDE** : liée à l'éclairage LED, aux travaux, à la correction de défauts d'horloges.

## Videosurveillance - cadre légal

- **Sous-Préfecture** : le secrétaire général rappelle qu'un système doit être déclaré pour être exploitable en procédure judiciaire.
- **VANHEEDE** : indique avoir informé les salariés mais n'avait pas déposé de dossier ; la sous-préfecture recommande de déposer le CERFA correspondant.

Pour le sous-préfet de Béthune,  
Le secrétaire général  
  
Jean-François RAL

## **Liste des participants**

### **Services de l'État**

- Jean-François RAL – Secrétaire Général – sous-préfecture de Béthune
- Dominique ROFFE – SDIS 62 - Service de Prévision des Risques
- Bertrand SEURON – Inspecteur ICPE – DREAL – UD Artois

### **Exploitant**

- Stéphane BEAURAIN – Directeur du site
- Julien DUJARDIN – Responsable HSE de la société

### **Collectivités Territoriales**

Arnaud LECOURIEUX – Directeur Adjoint - SIZIAF

### **Associations**

- Bertrand HELLE. – Association Citoyens Actifs des 100 Communes

**Etait aussi présente Agathe NOURY – S3PI Artois**